

Ce texte, plus récent, peut être cependant considéré comme un complément de ***Chronique d'un proviseur***.

REUNION DE BASSIN

A 9 heures, ce matin, réunion de bassin. Tous les chefs d'établissement, leurs adjoints, les chefs de travaux des Lycées technologiques et professionnels sont là. Comme c'est la première réunion de l'année, on doit adopter le règlement intérieur, élire le nouvel animateur, et enfin le bureau du bassin. Nous nous retrouvons devant le traditionnel « café » : la collation et les discussions nous occupent jusqu'à 9h30. On nous convie ensuite à passer dans la salle de réunion.

L'animateur, qui se représente aux suffrages de ses pairs, tient à présenter son bilan des deux années écoulées. Par curiosité, je consulte ma montre : le bilan prendra 1mn50. Nous passons ensuite à l'élection du prochain animateur : seul candidat à sa propre succession, l'animateur en titre organise le vote, qui doit être à bulletin secret. Chaque établissement n'a qu'une seule voix, n'importe son nombre de représentants. Le règlement intérieur le stipule ainsi, et si nous voulons apporter une modification, nous devons préalablement amender le règlement intérieur. Nul ne désirent se lancer dans ce débat, le vote commence, et l'urne circule. Le dépouillement se déroule selon les règles : décompte des bulletins, votes blancs (il y en a eu 5), et élection du nouvel animateur. L'assemblée applaudit, et le nouvel élu remercie chaleureusement ses pairs pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et qu'ils lui renouvellent. Il faut alors passer, sans plus attendre à l'élection du bureau : sept sièges sont à pourvoir pour 10 candidats. Il faut expliquer le mode de scrutin : on peut voter pour sept noms, ou moins, voire un seul, mais pas plus de sept, au risque d'émettre un vote nul. Chacun inscrit des noms sur son bulletin, et l'urne circule de nouveau. De la même façon scrupuleuse, le décompte des bulletins est fait, puis on inscrit au tableau le nombre de voix recueilli par chacun des candidats. Six se détachent rapidement, mais pour le septième siège, trois candidats obtiennent le même nombre de voix. Il est 10h45, et l'Inspectrice d'Académie doit arriver à 11 h. Je propose de voter de nouveau, mais, bons princes, deux des trois candidats arrivés à égalité de voix se désistent. On applaudit chaleureusement le nouveau bureau. Voici le moment de pointer les différentes commissions du bassin, et de solliciter la participation de chacun. L'animateur fait rapidement le bilan de fonctionnement de ces diverses commissions : bilan décevant, des commissions n'ayant pas pu se réunir aussi souvent que souhaité, d'autres n'ayant rien produit, d'autres, enfin, n'ont pas encore terminé leur travail... Il est donc urgent de poursuivre, et chacun s'accorde sur la nécessité de faire vivre ces instances de réflexion, « surtout dans la période complexe que nous connaissons ».

L'animateur reprend la parole pour nous inviter à faire une pause autour d'un café en attendant la venue de l'Inspectrice-qui-ne-va-plus-tarder. Elle arrive comme prévu, les discussions se poursuivent par petits groupes, puis chacun rejoint la salle de réunion, et la parole est donnée à l'Inspectrice. Elle remercie le collège de nous avoir accueillis, et félicite l'animateur pour la qualité de son travail, dont elle ne doute pas qu'il sera poursuivi cette année ; elle salue les nouveaux participants au bassin, puis rappelle que nous devons nous revoir dès demain pour la réunion de rentrée des chefs d'établissement à l'Inspection d'académie. C'est pourquoi, du reste, elle n'ajoutera rien de plus à son discours, et nous souhaite une bonne année scolaire. A 11H30, ayant terminé, nous regagnons nos établissements.